



Compte rendu de réunion

Comité Directeur

24 juin 2017

La réunion a lieu à partir de 9 h 30 dans une salle de la Maison des Sports, Complexe Sportif Beyney à L'Union (31).

(note : la réunion du 12 mars avait eu lieu à Carcassonne, dans les locaux des Archers de la Cité)

Présents

Didier Rami, Lionel Allasio, Annick Bellet, Pascal Champion, Thérèse Droui, Alain Dupin, Anne Fourmaud, Gisèle Gallet, Pascale Hautefort, Michel Henner, Chantal Lassus, Jean-Yves Mancuso, Christine Marleaux, Jackie Racinais, Michel Terpand, Jean Winterstan ; le C.T.R. Nicolas Jonette.

Excusés

Bernard Barascud, Marc Berger, Thierry Broucke, Maurice Dejean, Vincent Denhez, Jo Lamothe, Lionel Leloir, Isabelle Moreau, Michel Pascal, André Cabrera.

Absents

Dominique Brisot (excusé par Jackie Racinais)

Ordre du jour

- ouverture de la séance ; nouvelles brèves
- 1 - en cours : changement de poste dans le Bureau ; le point sur la Trésorerie ; remplacement de la secrétaire salariée ; locaux de Montpellier ; site ; véhicule ; Résolument Féminin ; Cabinet comptable ; Commission des Arbitres
- 2 – Préparation de la saison 2017-2018 : Calendrier sportif ; adresses mail ; questions diverses : réunion des arbitres ; médailles Championnats ; concours pour un logo ; Commission Sportive : DRJ, DR2, DRE, Haut Niveau ; divers : tarif licences ; Plan de Développement ; formations ; TNJ ; soutien à Paris 2024.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président Didier RAMI remercie les personnes présentes de s'être déplacées souvent de loin, et rappelle qu'il doit impérativement clore la séance vers 16 h 30 en raison d'un impératif professionnel. Un traiteur apportera des plateaux-repas vers midi, lesquels seront à la charge du Comité Régional.

Il donne ensuite des nouvelles de Vincent DENHEZ : il poursuit sa rééducation à Toulouse, a toujours vertiges et nausées, problème de vue d'un œil, mais peut se déplacer (avec déambulateur) et rentre chez lui tous les week-ends.

Thérèse DROUI donne des nouvelles de Jo LAMOTHE : elle est en rééducation dans la périphérie de Cahors, reçoit volontiers les visites mais ne peut s'exprimer en paroles, elle se sert uniquement de sa main gauche et a des difficultés à se déplacer.

CHANGEMENT DE POSTE DANS LE BUREAU

Isabelle MOREAU ne peut plus assurer correctement le poste de secrétaire, suite à des modifications dans son travail. Didier RAMI propose la permutation entre secrétaire et secrétaire adjointe : avis favorable des participants : Gisèle GALLET devient secrétaire du CRTAO et Isabelle MOREAU secrétaire adjointe.

LE POINT SUR LA TRESORERIE

Anne FOURMAUD et Didier RAMI ont procédé à l'ouverture d'un compte bancaire auprès de la Caisse d'Epargne d' Aimargues. Le basculement du livret Crédit Mutuel de l'ex-Ligue Midi-Pyrénées sur un livret C.E. n'a pas encore pu se faire (numéro SIRET identique), mais devrait avoir lieu dès que l'agence C.M. aura reçu l'autorisation de ses instances supérieures.

Au niveau des moyens de paiement, Anne FOURMAUD a un chéquier et une carte bancaire, et Didier RAMI une carte bancaire.

A ce jour il y a environ 15 240 €, provenant particulièrement de l'ancienne Ligue Languedoc-Roussillon, sur le compte du CRTAO. Les factures correspondantes aux actions ou frais LR sont réglées par Pascal Champion par le compte du LR, le règlement des factures MP étant effectuées par D.RAMI. Dès la rentrée de septembre tous les règlements se feront par la trésorière sur le compte du CRTAO. En septembre, il n'y aura plus qu'un seul compte, celui du CRTAO.

Le LR avait des compte-titres, Pascal CHAMPION propose soit de faire basculer ces titres sur le nom du CRTAO (si cela est possible) ou d'attendre la fin de l'année pour les liquider. Actuellement, il y pourrait y avoir des pertes importantes sur les transactions.

TARIF DES LICENCES

Conformément à l'annexe xx du traité de fusion les tarifs des licences doivent être mis à jour sur le site extranet de la FFTA. A ce jour, même si pour la FFTA la fusion des ligues MP et LR est effective, le site extranet fonctionne encore avec les 2 anciennes régions. D.RAMI doit faire le nécessaire pour que Anne Fourmaud puisse avoir accès aux sites des 2 anciennes régions afin de procéder à la mise à jour des tarifs des licences.

REMPLACEMENT DE LA SECRETAIRE SALARIEE

Geneviève MANCUSO part à la retraite fin juin ; le Cabinet comptable a calculé la somme qui lui est due pour solde de tout compte ; cette somme lui sera réglée la semaine prochaine.

Plusieurs questions sont débattues : faut-il la remplacer ? Faut-il garder un poste de secrétaire à mi-temps, le ¼ temps n'étant plus légal ? Supprime-t-on le poste, se tourne-t-on vers un autre type de poste ?

Après discussion, il est décidé de créer, avec l'aide des financements possibles, un poste à plein temps de technicien sportif : profil (à affiner ensuite) : personne titulaire du Brevet d'Etat tir à l'arc, qui aurait en charge le classement des archers sur le plan régional, la gestion des championnats régionaux, la diffusion des diverses informations auprès des clubs, la mise à jour du site informatique, et, par son diplôme, participerait à des temps de formation continue auprès des entraîneurs ou autres formations.

Les autres B.E. de l'E.T.R. auraient encore largement du travail de formation des cadres bénévoles, de suivi sportif d'archers...

Vote : proposition adoptée par 15 voix pour ; il y a une abstention.

→ Nicolas JONETTE est chargé d'affiner le profil recherché, en relation avec les élus, particulièrement avec le Président de la Commission Sportive Lionel ALLASIO et avec Didier RAMI. Nicolas veillera au respect de la convention collective et de la réglementation du travail.

Le statut (employé ou cadre) sera réfléchi en fonction du coût : le statut de cadre serait préférable en raison de la flexibilité plus grande, mais ce serait plus cher.

Un appel à candidature (national) sera lancé dès que possible. L'examen des candidatures pourrait se faire en septembre-octobre.

LOCAUX DE MONTPELLIER

Ils coûtent 720 € par semestre, pour un « double bureau » (4 bureaux de travail dans une pièce), un local de stockage, accès illimité aux salles de réunion et photocopieuse, ménage.

L'embauche d'une personne incite à conserver ces locaux dont le ratio tarif/services est intéressant.
Vote : adopté à l'unanimité.

SITE INTERNET

Il faudra un site informatique pour le CRTAO, et la fermeture des sites de ligues existants. Le devis proposé (7 500 € / 8 500 €) pour la création d'un site, charte graphique, formation de quelques personnes, maintenance, mise à jour,... a paru très cher, mais d'autres créateurs sont plus chers, ou proposent moins pour un prix identique.

Pascal CHAMPION propose de contacter la personne ayant fait le site de LR pour savoir si elle accepterait de créer ce nouveau site internet.

D.RAMI rappelle qu'il est impératif d'avoir ce site pour la rentrée et que les entreprises contactées demandent au minimum 2 mois pour la réalisation de ce projet. Il est donc demandé à Pascal Champion d'obtenir une réponse et un tarif avant la fin de la semaine suivante (semaine 26)

A noter qu'une compatibilité pour les smartphones ou tablettes serait la bienvenue. Il serait également bon de ne pas perdre les archives des anciennes ligues, et permettre leur accès en cas de besoin.

Le vote et la décision sont mis en attente en attendant la proposition de P.Champion.

VEHICULE

La Ligue LR possède un véhicule en bon état. Le Comité Directeur propose, pour l'instant, de le conserver. Il pourra être mis à disposition du futur salarié. Cette mise à disposition (voiture de fonction ou voiture de service) reste encore à affiner. Il reste encore à faire modifier la carte grise qui doit être basculée au nom du CRTAO. Ce changement doit se faire début Juillet.

RESOLUMENT FEMININ

L'envoi fait aux clubs a été signé « Commission Sportive du CRTAO » : Lionel ALLASIO, Président de la Commission, proteste car cela l'engageait dans une action dont il n'avait pas connaissance. Il aurait fallu mentionner « Commission Féminine » à la place.

Problème soulevé : ce challenge est sur 2 années sportives, ce qui peut entraîner des soucis en cas de transfert, non renouvellement de licence... D'autre part, les premières compétitions sont extérieures, les dernières intérieures : le contraire serait plus judicieux (tir à distance croissante). La raison était de faire cadrer entre deux Assemblées Générales, mais on peut faire le Challenge de septembre à juillet, avec remise des récompenses en février suivant.

Certains clubs n'ayant pas eu connaissance ou ayant eu connaissance du Challenge tardivement, il est décidé de décaler à l'année sportive et de le faire commencer en septembre (vote : 15 pour, 1 abstention).

En raison de la maladie de Jo LAMOTHE, D.RAMI propose de faire coopter Lan DESPEYROUX au comité Directeur (la cooptation n'entraînant aucun droit décisionnaire, mais rend juste officiel le travail effectué). Pour rappel, Lan faisait partie de l'équipe MP ayant travaillé sur le projet résolutement féminin et connaît bien le sujet. Certains membres du Comité Directeur s'opposent fermement à cette cooptation et

la refusent. De fait, c'est Chantal LASSUS qui devient Présidente de la Commission ; les membres en sont Annick BELLET, Christine MARLEAUX et Thérèse DROUI. Lan DESPEYROUX pourra travailler avec la Commission Féminine en tant que membre extérieur sans reconnaissance officielle.

CABINET COMPTABLE

La Trésorière Anne FOURMAUD a fait faire un devis au Cabinet ABC Expertise Comptable : tarif 3000 € par an, échelonnés en 11 versements de 225 € par mois, solde de 525 € à réception du bilan annuel.

D.RAMI a demandé au Cabinet comptable de rendre le bilan comptable au plus tard la dernière semaine de janvier afin que celui-ci puisse être envoyé à tous les clubs avec la convocation à l'AG et ce afin que les clubs puissent en avoir connaissance et ne le découvrent pas le jour de l'AG. Pour que le cabinet comptable puisse tenir ce délai, la trésorière, Anne Fourmaud, leur fournira le dernier relevé bancaire par interrogation informatique des mouvements dès le 2 ou 3 janvier.

Le tarif du cabinet comptable est un tarif forfaitaire, il n'y aura pas de supplément à la ligne. Anne a commencé les bilans à partir de janvier pour se familiariser et fera, si possible, un stage de comptabilité auprès du CROS ou d'un CDOS. Elle pourra ainsi reprendre quelques actions qui permettront d'alléger le travail du Cabinet comptable et ainsi réduire le coût.

Le Cabinet ne gèrera pas la paye du futur salarié. Le CRTAO passera par Profession Sport.
→ vote pour le choix du Cabinet ABC Expertise Comptable de Boisseron : adopté à l'unanimité.

COMMISSION DES ARBITRES

Rappel : les arbitres se proposent sur des compétitions, et le PCRA nomme selon les besoins ; les clubs ne choisissent pas les arbitres de leurs concours.

Le PCRA Michel TERPAND rappelle les différences entre MP et LR : en MP le club payait un forfait de 50 € à l'inscription du concours et la Ligue défrayait les arbitres au kilométrage ; en LR le club payait à l'arbitre son déplacement et un forfait de 20 € par ½ journée de compétition. Il indique que le texte du manuel de l'arbitre prévoit que le club organisateur est en charge du défraiement des frais kilométriques des arbitres et désire se conformer à ce texte. Les arbitres restent nommés par le PCRA.

D.RAMI rappelle qu'il n'est pas d'accord pour que les arbitres aient une rémunération de 20 euros par départ. Pour lui, les arbitres doivent être des bénévoles au même titre que toutes les personnes impliquées dans les clubs, président, trésorier, secrétaire, entraîneur ... que ces personnes donnent certainement beaucoup plus de temps que les arbitres sur les compétitions et ne sont en aucun cas rémunérés. D.RAMI propose donc d'appliquer le même système qu'en « ex » MP et propose que les clubs versent une somme (AD, entre 30 et 50 euros) pour chaque concours mis au calendrier et que ce soit le Comité régional qui se charge de rembourser les frais kilométriques aux arbitres. De plus D.RAMI propose de faire la liste des arbitres « gratuit » ou « payant » afin que les clubs puissent choisir.

Ces propositions sont mises au vote : Vote de la prise en charge des arbitres par les clubs organisateurs (proposition de M.TERPAND): 10 pour – 5 contre – 1 abstention : motion adoptée, applicable à partir du calendrier hiver 2017-2018 (1er octobre)

Donc, chaque arbitre pourra, à son choix :

- présenter sa feuille de frais à l'organisateur, avec kilométrage et forfait ;
- ou présenter la feuille avec kilométrage, en rayant la ligne forfait ;
- ou établir la feuille en faisant don de la somme à l'organisateur, contre la signature (+tampon du club) d'une attestation CERFA que l'arbitre joindra à sa déclaration d'impôt ;
- ou abandonner les frais sans CERFA

A noter : si le club appartient à une structure omnisports, c'est l'omnisports qui signe le CERFA

Questions restant ouvertes: comment justifier les 20 € par demi-journée ? Quelle est la somme maximale qu'on peut recevoir en dédommagement (hormis frais justifiés) ?

Dans tous les cas, le nombre d'arbitrages et les sommes perçues par personne seront limités au plafond autorisé.

Tenues d'arbitres : MP prenait en charge 50%, LR 30% sur la tenue des nouveaux arbitres
Didier Rami propose une meilleure prise en charge des tenues des arbitres et le renouvellement des polos

Vote : le CRTAO prendra en charge 50% de la tenue des nouveaux arbitres et demande aux Comités Départementaux et/ou aux clubs de bien vouloir participer pour les 50% restants.

Proposition (adoptée) : le CRTAO pourra prendre en charge également un polo tous les 2 ans, sur demande de l'arbitre et validation du PCRA, afin d'éviter les polos trop délavés.

Candidats arbitres : la formation est gratuite, les déplacements à la charge du candidat. On suggère au club dans lequel le candidat est licencié d'aider aux frais de déplacements de celui-ci, car il a l'obligation de 3 arbitrages dans chaque discipline de l'option.

CALENDRIER SPORTIF

Rappel : il faut un arbitre pour organiser une compétition officielle, mais la FFTA a prévu une dérogation pour les clubs de moins de 2 ans. Proposition de Thérèse DROUI d'admettre également une dérogation pour les clubs ayant perdu un arbitre (décès, départ, mutation...) : proposition acceptée. Dans ce cas, le club dispose d'une année pour trouver un candidat à mettre formation, puis du temps nécessaire à la formation (en moyenne de 18 mois). Il y a dérogation également pour les clubs ayant un arbitre en cours de formation.

Les clubs n'entrant pas dans ces cas de figure verront leur demande d'organisation refusée. Toute dérogation et tout refus seront signifiés au club avec la raison de l'acceptation ou du refus.

Examen du calendrier hivernal devant être validé par le Comité Régional :

-2 clubs avaient posé des dates et n'ont pu annuler : l'annulation sera faite ou, en cas d'impossibilité, un avis défavorable donné.

-pas d'avis d'un nouveau Président Départemental : il sera averti de son oubli et le club aura la validation.

-3 clubs relativement proches ont choisi la même date : ils en ont été avertis ; aucun n'ayant désiré faire de changement, les 3 seront validés.

-1 club n'a pas d'arbitre, n'en a jamais eu : refus de validation

-1 club a moins de 2 ans et désire inscrire une compétition : demande validée

-1 club ayant un arbitre en cours de formation : demande validée.

Championnats Régionaux

Championnat des Adultes : une seule candidature, Auch, salle très grande : validé

Championnat des Jeunes : 2 candidatures, Montpellier (42 cibles mais pas d'assurance d'avoir la salle à la date) et Carcassonne (27 cibles) : le championnat est donné à Carcassonne ; le club de Montpellier sera contacté pour savoir s'il désire annuler ou s'il organise un qualificatif pour les adultes... et les jeunes non sélectionnés.

Championnat de France 3D des clubs

La Commission Nationale a donné son accord suite à la visite des lieux prévus sur la Commune d'Agde ; Jean WINTERSTAN demande si la 2ème partie (1 000 €) de la subvention accordée peut intervenir afin de procéder à l'achat de l'ensemble des animaux. D.RAMI accepte cette demande et en demande le vote. vote à l'unanimité ; le versement aura lieu à partir des fonds LR.

MISE A JOUR DES ADRESSES MAIL

Il y a eu des erreurs sur plusieurs adresses électroniques mal orthographiées : elles sont indiquées et corrigées par les personnes présentes ; il ne devrait plus y avoir de problème de mails retournés.

Pose déjeuner

(départ de Christine MARLEAUX, ayant d'autres obligations ; pause déjeuner ; puis reprise de la réunion)

QUESTIONS DIVERSES

Réunion des arbitres : elle aura lieu le 23/09 à L'Union, dans cette salle qui peut contenir largement plus de 100 personnes. Le traiteur sera contacté pour proposer un repas à environ 10 €. Accord des 9 arbitres présents. Thérèse DROUI est chargée de faire le relais entre la Commission Régionale des Arbitres et Didier RAMI, qui s'occupera des réservations salle et repas.

Médailles Championnats Régionaux : Pascal CHAMPION s'est occupé des premières médailles et se charge de commander celles pour les prochains championnats.

Concours pour un logo CRTAO : les logos utilisés ces premiers mois sont celui de l'Occitanie et celui, modifié, de la Ligue MP. Un concours sera proposé (entre début Juillet et début septembre) aux licenciés d'Occitanie : dessiner un logo pour le CRTAO. Prix pour le gagnant : un bon d'achat de 200 € à valoir dans une archerie de la Région.

Gisèle GALLET, responsable de la Commission Communication, est chargée d'établir le cahier des charges, le proposer au CoDir puis le diffuser largement.

COMMISSION SPORTIVE

La Commission a proposé des règlements pour des épreuves par équipes de clubs.

DRJ : Division Régionale Jeunes : catégorie Benjamins-Minimes et catégorie Cadets-Juniors, équipes de 3 ou 4 archers, sans distinction de sexe, tirant aux distances Fita, tir de qualification suivi de phases duel.

2 manches prévues, sur zones à redéfinir (2 zones est-ouest ou mieux : nord-sud, ou 4 zones), points attribués à la place dans la manche, puis une finale régionale pour les 4 premiers de chaque secteur (pour 2 zones).

Question : problème du remplissage : les qualifications du matin seront ouvertes aux autres archers, l'organisateur pourra remplir le pas de tir en fonction des places disponibles.

Ces manches peuvent également se faire le samedi, être couplées avec une compétition le dimanche...

Les déplacements occasionnés font peur à beaucoup, D.RAMI et N.JONETTE proposent de faire un découpage par bassins de population et non pas en conservant le découpage des anciennes régions. Ceci, limiterait les frais de déplacements pour les clubs ou les parents.

La décision de la création d'une DR Jeune est mise au vote :

Vote : proposition acceptée à l'unanimité mais en ré étudiant le découpage des zones. La commission sportive proposera un nouveau découpage.

Il est également proposé de permettre à 2 clubs de se regrouper pour former une équipe (difficulté d'avoir 3 jeunes dans la même tranche d'âge pour les clubs des zones à faible population. Proposition mise au vote :

Vote : 8 non, 7 pour

ce point pourra être rediscuté l'an prochain selon participation cette 1ère année.

Division Régionale 2 : pour préparer les différents tirs par équipes, avec une manche Salle et une manche Fédéral, même découpage que la DRJ :

Principe retenu, mais il est impératif de donner un nom nettement différent pour ne pas confondre avec les tirs Fita (D1, D2, DRE, DR qui autorise la mixité) : propositions des noms « Challenge » ou « Critérium » : cette dernière proposition, induisant nettement la notion de compétition, semble meilleure.

DRE : Division Régionale Excellence : adultes : selon le règlement fédéral ; équipes de clubs arcs

classiques Hommes, Femmes ; arcs à poulies H, F. (une seule équipe par catégorie pour un club). L'équipe gagnante sera Championne d'Occitanie et accédera à la finale nationale.

Les manches devront être réparties géographiquement (ou placées sur un secteur central) ; un horaire de début des épreuves sera proposé afin de ne pas commencer trop tôt et obliger une nuitée.

Les dates seront fixées avant l'ouverture du calendrier d'été, et un cahier des charges établi pour permettre aux clubs de choisir l'organisation en connaissance de cause.

AIDE AU HAUT NIVEAU ET A L'ACCES AU H.N.

Le CRTAO ne peut statuer sur l'aide qu'il pourra verser, il faut attendre de connaître le montant des subventions qui seront versées pour ce poste (sans doute en juillet-août pour le CNDS, en septembre pour le Conseil Régional). Le Président a été prévenu que le montant sera inférieur aux subventions LR + MP de l'an passé.

Anne FOURMAUD demande à Didier RAMI de lui communiquer l'ensemble des demandes faites, afin de répartir au mieux ce qui sera versé par rapport à la répartition prévue pour chaque action (achat, déplacement, frais...)

Le Club de Nîmes demande le versement des subventions voté par le LR avant la fusion. Celles-ci concernent Jean-Charles Valladont et Mélanie Gaubil : D.RAMI a donné son accord pour JC. Valladont mais demande au Comité Directeur de se prononcer pour M.Gaubil suite au différend entre M.Gaubil et la ligue Midi Pyrénées (rupture de contrat et non remboursement des sommes dues). D.RAMI n'est pas favorable au versement de cette somme mais demande le vote du Codir :

Vote : 8 pour, 3 contre 4 abstentions

Le versement de 250 € à M. Gaubil est accepté. D.RAMI demande à P.Champion de s'en charger.

QUESTIONS DIVERSES

Tarif licences : la part CRTAO avait été présentée dans le traité de fusion lors de l'AG en février. Ce sera rappelé à l'ensemble des clubs afin que ceux qui ont leur Assemblée Générale en fin d'année sportive puissent en tenir compte. Rappel : pas d'augmentation de la licence FFTA cette année.

Plan de Développement : Bernard BARASCUD, président de la Commission, avait établi des directions d'actions en prenant appui sur les directives de la FFTA. C'était un document succinct, accepté par la DRJS et par le Conseil Régional, conscients du retard dû à la fusion en février.

Il faut maintenant établir un vrai Plan de Développement, qui sera présenté à l'AG et servira de plan de travail pour les années à venir et pour les demandes de subventions.

Rappel : sont dans la Commission : Anne Fourmaud, Gisèle Gallet, et les Présidents des diverses Commissions pour les parties les concernant en lien avec le CTR

Formations : le coût, et donc le tarif est très différent selon la formation. Le prix n'est pas le même en LR et en MP. Il est rappelé que les « gros » clubs et surtout les Comités Départementaux peuvent avoir des subventions dans le cadre de la formation et qu'il ne faut pas hésiter à faire les demandes auprès du CNDS. C'est aussi un moyen pour eux de se faire reconnaître des autorités.

Les personnes du LR qui étaient inscrites en 2016 pour une formation en 2017 et qui n'ont pu la suivre en raison des problèmes liés à la fusion restent inscrites pour 2018 au tarif en vigueur à la date de la demande. Si elles ne désirent plus donner suite à leur demande, elles seront remboursées (chèque retourné).

Programme des formations : Isabelle MOREAU, responsable de la Commission, a dû repousser plusieurs fois la réunion de travail avec Nicolas JONETTE et souhaite arrêter.

Il faut étoffer la Commission, qui devra établir un protocole : membres de la Commission : Jackie Racinais, Anne Fourmaud, Lionel Allasio, Didier Rami + Pascale Hautefort (nouveau membre de cette commission).

Prévoir rapidement une réunion de la Commission (par mail)

Nicolas JONETTE souhaite que les Présidents de C.D ou les clubs réfléchissent aux besoins dans leur secteur et fasse remonter l'information en début de saison.

Nicolas et la Commission organiseront ensuite au mieux les formations selon les besoins et les possibilités.

-CQP Technicien et Entraîneur 2 : il faut postuler sur le site de la FFTA qui dispatchera ensuite.

Lionel ALLASIO sur le département du Gard faisait des plateaux techniques : cela peut-il compter pour la validation « active » d'Entraîneur 1 ?

→ Nicolas JONETTE rappelle que pour tout projet de formation il est nécessaire de raisonner à l'échelle de l'Occitanie et que chaque demande isolée, si elle est approuvée doit pouvoir s'étendre à toute la région.

Pour garder de la cohérence dans le dispositif de formation et des contenus sur le territoire, les formations fédérales sont encadrées uniquement par les membres de l'ETR avec le contrôle du CTR.

Le principe de réunion des entraîneurs en plateau technique est intéressant et le CD du Gard peut continuer cette action, mais sans compter sur la validation de la mention « actif » des entraîneurs.

Une participation à une formation continue tous les 3 ans suffit pour la mention d'activité.

Réponse de la DR de Montpellier pour un fonctionnement par conventions entre Ligue, CD, Clubs, ETR : connue en fin de mois.

TNJ : Jackie RACINAIS, Présidente de la Commission Jeunes, mentionne qu'elle a été questionnée par les clubs de MP au sujet du versement des subventions pour la participation aux TNJ. D.RAMI signale que les clubs concernés ont été prévenus et que les subventions seront versées très prochainement.

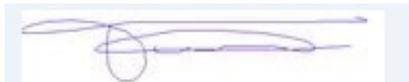
Promotion de la candidature de Paris 2024 : le CROS de Toulouse organise une soirée de soutien le vendredi 8 septembre, avec défilé de délégations sur la place du Capitole. Il est important pour nous, sport olympique, d'être présents à cette manifestation. Un accord de principe a donc déjà été donné.

En raison de la proximité des Championnats de France Fita (9-10/09 à Riom), le CRTAO préfère proposer au CD 31 de le prendre en charge. Gisèle Gallet, présidente de la commission Communication contactera le président du CD 31 pour lui faire part de cette demande.

Fin de la réunion à 16h40

Prochaine réunion du Comité Directeur : samedi 30 septembre à Montpellier

Le président



la secrétaire

